

QUE, conformément à l'article 11 de cette même loi, soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale à monsieur François Blais, membre du Conseil exécutif, à compter du 2 avril 2016.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64729

Gouvernement du Québec

### Décret 266-2016, 6 avril 2016

CONCERNANT la nomination de madame Christine Barthe comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Christine Barthe, directrice générale, Développement et soutien à l'inspection, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au traitement annuel de 129 468 \$ à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Christine Barthe comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64732

Gouvernement du Québec

### Décret 267-2016, 6 avril 2016

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Guylaine Marcoux comme vice-présidente de la Société d'habitation du Québec

ATTENDU QUE l'article 13.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) prévoit que le gouvernement nomme des vice-présidents de la Société d'habitation du Québec, au nombre qu'il détermine, qui exercent leur fonction à temps plein;

ATTENDU QUE l'article 13.2 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement fixe le traitement et les autres conditions de travail de chacun des vice-présidents de la Société;

ATTENDU QUE madame Madeleine Fortin a été nommée vice-présidente de la Société d'habitation du Québec par le décret numéro 524-2015 du 17 juin 2015, qu'elle réintègre la fonction publique et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE M<sup>e</sup> Guylaine Marcoux, secrétaire et directrice des affaires juridiques de la Société d'habitation du Québec, cadre juridique, soit nommée vice-présidente de la Société d'habitation du Québec pour un mandat de cinq ans à compter des présentes, aux conditions annexées, en remplacement de madame Madeleine Fortin.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

### Conditions de travail de M<sup>e</sup> Guylaine Marcoux comme vice-présidente de la Société d'habitation du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8)

#### I. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme M<sup>e</sup> Guylaine Marcoux qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme vice-présidente de la Société d'habitation du Québec, ci-après appelée la Société.

Sous l'autorité du président-directeur général et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Société pour la conduite de ses affaires, elle exerce tout mandat que lui confie le président-directeur général de la Société.

M<sup>e</sup> Marcoux exerce ses fonctions au siège de la Société à Québec.

M<sup>e</sup> Marcoux, cadre juridique, est en congé sans traitement de la Société d'habitation du Québec pour la durée du présent mandat.